SIVOM SOLOGNE PAYS FORT Transports Scolaires



Rentrée Scolaire 2022-2023

• Procédure d'inscription en ligne les familles des enfants inscrits au cours de l'année 2021-2022 ont reçu ou vont recevoir un courrier de la Région Centre, les informant que les demandes d'inscriptions aux transports scolaires pour l'année 2022-2023 pourront être effectuées en ligne sur le site https://www.remi-centrevaldeloire.fr à compter du 8 juin 2022 et jusqu'au 15 juillet 2022 (après cette date une pénalité de 15 € par enfant dans la limite de 30 € par famille sera demandée, même pour les enfants qui ne payent pas de frais de gestion comme les élèves de maternelle, primaire et SEGPA).

Sur le site « REMI » cliquez sur :

- 1. Onglet « Transports Scolaires »
- 2. Onglet « Inscriptions »
- 3. Sélectionnez le département « Cher » puis descendez jusqu'au cadre « INSCRIPTION EN LIGNE » et cliquez dessus
- 4. Vous êtes dirigé sur la page « Accueil » des inscriptions, vous n'avez après choisissez « nouvelle demande » ou « renouvellement »

Munissez-vous de votre identifiant et de votre mot de passe. En cas d'oubli du mot de passe créé l'année précédente, il faut effectuer la démarche suivante :

- 1. Sur la page "Accueil" des inscriptions, cliquez sur "Vous souhaitez réinitialiser votre mot de passe, cliquer <u>ici</u>"
- 2. Une adresse mail est demandée, elle doit <u>impérativement</u> être celle que la famille a transmis lors de l'inscription 2020-2021 (en cas de doute se renseigner en mairie de Ste-Montaine au 02 48 58 05 16)
- 3. Si l'adresse mail n'est plus valide, les usagers devront appeler le secrétariat du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT et donner leur nouvelle adresse mail, dès que l'adresse mail sera active l'usager pourra demander un nouveau mot de passe dans l'instant.

• Procédure d'inscription "version papier"

- 1. Le formulaire d'inscription n'est plus téléchargeable sur le site de REMI, je vous en transmets un exemplaire par mail.
- 2. Une fois rempli, les usagers devront déposer le formulaire et une photo d'identité (pas besoin de photo pour une réinscription) au secrétariat du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT (mairie de Ste-Montaine) ou si vous l'acceptez, au secrétariat de vos mairies (que vous me transmettrez au fur et à mesure) avant le 8 juillet (après cette date une pénalité de 15 € par enfant dans la limite de 30 € par famille sera demandée, même pour les enfants qui ne payent pas de frais de gestion comme les élèves de maternelle, primaire et SEGPA).
- 3. Pour les élèves en situation de réinscription, il faut indiquer le n° de la carte de car (JVMALIN) de l'année scolaire 2020-2021, ce numéro commence par 00576 et se trouve en haut à droite de la carte.

• Perte ou vol du titre de transport

Les demandes de duplicata s'effectuent auprès du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT. Toute demande de duplicata de carte sera facturée **15** € au représentant légal, non remboursable dans le cas où l'original serait retrouvé.

Le secrétariat du SIVOM SOLOGNE PAYS FORT en mairie de Sainte-Montaine est ouvert du mardi au vendredi de 13h à 17h30 et le samedi de 8h à 13h Tél. 02.48.58.05.16 – mairie.ste-montaine@orange.fr